

LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

Conformément à la *Loi sur l'équité salariale*, la Ville de Gatineau a réalisé le maintien de l'équité salariale pour ses employés cols blancs.

Un affichage des résultats d'une durée de 60 jours sera disponible sur Intranet et sur le site web de la Ville, à partir du lundi 17 décembre 2018.

N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée pour toute question,

Émilie Blais-Lebouthillier
Conseillère en ressources humaines
Ville de Gatineau